



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Police de l'eau et
Risques
unité Biodiversité, Chasse, Pêche

Affaire suivie par : Ghislaine NIGEN

Fonctions Chargée Natura 2000

☎ 05.55.21.82.94

☎ 05.55.21.83.45

ghislaine.nigen@correze.gouv.fr

Tulle, le 6 décembre 2013

Compte-rendu de la réunion du 5
décembre 2013
du Comité de pilotage du site Natura
2000 ZPS des Gorges de la Dordogne

Compte-rendu	observations
<p>Participants :</p> <p><u>Sous la présidence de Mr le sous-préfet d'Ussel représentés par :</u> Mr LEVEQUE Damien et Mme COMMANDE Laurence</p> <p>Mr FOURGEAUD Thierry, DREAL Limousin Mme HEUCLIN Corinne ,DDT de la Corrèze Mme NIGEN Ghislaine, DDT de la Corrèze Melle BOURSANGE Sabine, LPO Auvergne Mr VIRONDEAU Anthony, SEPOL Limousin Mr ALRIVIE, AFOXA Mr POLIDOR François, AFOXA Mr MISSEY Jean Louis, Maire de Bassignac le Haut Mme BARDI Nicole, Maire d'Auriac Mr BRANCA Didier, CRPF Limousin Mr DEPEIGE Lionel, CRPF Auvergne Mr FOURNIER, Syndicat des propriétaires forestiers du Puy de Dôme Mr ANDRE Mathieu, SEPOL Limousin Mr TOURET Pierre, LPO Auvergne Mrs SAINT LEGER et MERCIER, ONCFS 19 Mr MONTAGNON François, ONF Cantal Mr CHARBONNIERE Julien, DDT 63 Mme JOUBERT Béatrice, DDT 15 Mr ALPHONSOUT Jean Paul, Fédérations des chasseurs de la Corrèze Mr TOURNADRE Gérard, Maire de Beaulieu Mme BELINAY Hélène, Syndicat des propriétaires forestiers de la Corrèze Mr FREYSSAC André, Maire de Soursac</p>	

Compte-rendu	observations
<p>Mme TESTU-VIALANEIX, Maire de Mauriac Mr OLIVIER Romain, EDF Mr MONERIE Alain, FDSEA Corrèze Mme CESCO Adeline, Communauté de communes de Sancy Artense Mme CHABAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Cantal</p> <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conseil régional d’Auvergne -Mr le Président de la Communauté de communes du Pays d’Eygurande -Mr le Président de la Communauté de Communes de Sumène Artense -Parc des Volcans d’Auvergne -CEN Auvergne -Mr le Maire de Mauriac -DRAC Auvergne -Mr le Maire de Merlines -Mme la Présidente du Comité départemental de la randonnée pédestre de Corrèze -Conseil général du Cantal -AER du Puy Dôme <p>Mr LEVEQUE accueille les participants en les remerciant pour leur présence. Mme NIGEN présente l’ordre du jour de cette réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rappels généraux sur le site -actualité sur le nouveau dispositif évaluation des incidences Natura 2000 -bilan de l’animation 2012-2013 -perspectives 2014 <p><u>1-Rappels généraux</u> Ce site interdépartemental couvre 46 037 ha sur 63 communes de la Corrèze du Cantal et du Puy de Dôme. Il a été désigné pour préserver 16 espèces d’intérêt communautaires dont des rapaces très rares (Aigle botté, Milan Royal, Circaète Jean le Blanc....) La gouvernance est assurée par l’Etat pour une durée de 3 ans. Les structures désignées pour son animation sont la SEPOL Limousin et la LPO Auvergne.</p> <p><u>2-Evaluation des incidences</u> Depuis 2010, l’Europe a contraint la France à renforcer son dispositif réglementaire pour mieux protéger les zones Natura 2000 d’où la mise en place de listes (nationale et locales) qui couvrent plusieurs domaines d’activités : urbanisme, énergie, manifestation sportive, forêt, milieux aquatiques.... L’objectif de l’évaluation des incidences est d’amener le porteur de projet à se poser les bonnes questions afin de prévenir d’éventuels dommages sur la préservation des habitats et des espèces dans les sites Natura 2000. Les listes locales ont été validées par un arrêté préfectoral le 9/04/2013 et prennent en compte les spécificités et enjeux locaux.</p>	<p>Précédent comité de pilotage : 13/09/2011 qui avait validé le Document d’objectifs et sa charte.</p> <p>Voir diaporama sur le site internet gorgesdeladordogne.n2000.fr</p>

Compte-rendu	observations
<p>Pour guider les porteurs de projet dans cette démarche, un portail internet sur le site de l'Etat est à disposition.(www.correze.gouv.fr)</p> <p>Des formulaires simplifiés sont en ligne suivant les activités ainsi des documents (plaquette de synthèse , Docob) sur la connaissance des habitats et des espèces désignés.</p> <p>Les animateurs pour chaque site Natura 2000 sont aussi à disposition pour apporter leurs connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces .</p> <p><u>3-Bilan de l'animation 2012-2013</u></p> <p>La parole est ensuite donnée aux animateurs Mr VIRONDEAU et Melle BOURSANGE qui présentent respectivement le bilan de l'animation au cours de l'année 2012-2013.</p> <p>Mr VIRONDEAU rappelle les différentes espèces nicheuses sur le site et les 2 grands objectifs retenus :</p> <p><u>1-objectifs de développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -intégrer les besoins écologiques de l'avifaune dans l'activité sylvicole et l'aménagement du territoire -accompagner et valoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement -maintenir et restaurer des zones de landes pour un retour de certaines activités humaines <p><u>2-objectifs de développement durable transversaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -porter à connaissance des usagers les informations sur le site -porter à connaissance des pratiques respectueuses de ce patrimoine -améliorer les connaissances du site -suivre le Docob et veiller à la bonne conduite de ses actions <p>Melle BOURSANGE passe en revue les différents outils proposés par Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les mesures agro environnementales MAET 2013 : pas de contractualisation car enveloppes financières contraintes -les contrats Natura 2000 : création de mares, maintien de bois sénescents et projet de création d'une placette de nourrissage pour le Milan Royal en Corrèze. <p>Cette placette apporterait un soutien alimentaire à cette espèce sans risque d'être empoisonnée par la bromadiolone et permettrait de valoriser certains produits d'ovins destinés à l'équarrissage. Ce projet est en cours de réflexion car il demeure la difficulté de trouver une parcelle adaptée tout en respectant certaines normes sanitaires.</p> <p>Mme le Maire d'Auriac fait part de son intérêt sur ce projet de placette d'autant plus que le Milan royal est présent sur sa commune. Des contacts pourraient être établis auprès de certains agriculteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> -les Chartes : un travail important a été réalisé en terme d'identification de parcelles et de propriétaires contactés. Ces parcelles recensées constituent des secteurs favorables à la nidification des rapaces désignés. 	

Compte-rendu	observations
<p>Au total : 788 parcelles identifiées et 91 propriétaires contactés entre l'Auvergne et le Limousin</p> <p>-pour l'animation foncière : des propriétaires privés sont intéressés pour vendre leurs parcelles.</p> <p>Le CEN Limousin va bientôt acquérir une parcelle sur Soursac avec un nid de circaète.</p> <p>Mr VIRONDEAU présente sous forme de tableau synthétique l'appui technique apporté aux dossiers évaluation des incidences suivant les activités (manifestations de sports motorisés, défrichement, PSG, projet touristique)</p> <p>Pour les plans simples de gestion par exemple, les avis rendus au CRPF constituent plutôt en amont des recommandations et une meilleure connaissance des espèces.</p> <p>Mr BRANCA suggère qu'à terme la SEPOL et la LPO fournissent une cartographie à jour des zones de nidifications pour l'instruction des PSG.</p> <p>Une convention d'échange de données pourrait s'établir sur le même principe que la ZPS Plateau de Millevaches animé par le PNR Millevaches.</p> <p>Pour le suivi des espèces en 2013, Mr VIRONDEAU présente les secteurs géographiques prospectés pour plusieurs espèces : Aigle botté, Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Busard St Martin, Pic noir et Pic mar.</p> <p>Constat : le printemps 2013 froid a été très mauvais pour la reproduction des rapaces. Une richesse certaine a été constatée dans les Gorges du Chavanon et de la Maronne.</p> <p>Pour illustrer la présence de l'Aigle botté, un piège photographique a permis de filmer un couple mais le nid étant tombé cela n'a pas permis la reproduction.</p> <p>Mr VIRONDEAU fait part de la rencontre du réseau national sur l'Aigle botté qui s'était tenu en octobre 2012 à NEUVIC (résultats d'études et retours d'expériences).</p> <p><u>Sur le volet information communication et sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -création d'un site internet dédié au site gorgesdeladordogne.n2000.fr -édition de bulletins d'information -des journées de formation à destination des propriétaires forestiers privés -des sorties à destination du grand public -partenariat avec les étudiants de Neuvic en BTS gestion et protection de la nature -des journées de formation pour lutter contre le campagnol avec des méthodes alternatives comme le piégeage : des journées pratiques et appréciées (90 participants sur 10 demi journées) -diverses réunions de travail avec les services de l'Etat (DDT-DREAL) -soutenir les communautés de communes dans leur projet d'aménagement 	<p><i>Documents téléchargeables sur http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/site/les-documents-telechargeables</i></p>

Compte-rendu	observations
<p>4-Perspectives pour 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -poursuivre la contractualisation et finaliser le dépôt des 4 contrats (mares, bois sénescents et placette de nourrissage) -poursuivre la prise de contacts pour signer des chartes -encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement et rendre leur aménagement compatible avec la préservation de ces rapaces remarquables -mise à jour régulière du site internet du site -diffuser l'information sur le site via les bulletins communaux -poursuivre les connaissances scientifiques avec la mise en place de documents cartographiques et de base de données -recrutement de 2 stagiaires (risques sur les lignes électriques/ suivi scientifique avec repérage de nouvelles parcelles à enjeux) -organisation de journées de formation par la mission Haies Auvergne -apporter un soutien technique aux porteurs de projets et aux services instructeurs sur le nouveau dispositif évaluation des incidences N2000 <p>Les participants sont remerciés pour leur attention et la réunion se lève à 16h00.</p> <p>Le sous-préfet d'Ussel</p> <p>Olivier MAUREL</p> 	